

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Livret Candidat

CAP

EPREUVE PONCTUELLE OBLIGATOIRE

DANSE

Session 2024

En référence à l'arrêté du 3 avril 2019 (BO spécial n°5 du 11 avril 2019), à l'arrêté du 30 août 2019 (BO n°35 du 26 septembre 2019), à la circulaire de 17 juillet 2020 (BO n°31 du 30 juillet 2020). Cette brochure présente pour l'Académie de Clermont-Ferrand les activités physiques et sportives retenues pour la session 2024 des Examens des Certificats d'aptitude professionnelle.

Les épreuves dont la définition et les modalités d'évaluation sont arrêtées ici pour l'examen ponctuel terminal s'organisent de la façon suivante

« L'examen ponctuel terminal s'appuie sur une épreuve. La date est fixée par le recteur en année terminale de la formation. Plusieurs centres d'examen, placés sous la responsabilité d'un enseignant nommé par le recteur, peuvent être désignés dans une académie. »

☞ Le Contrôle Ponctuel Terminal s'effectue sur une épreuve au choix parmi les trois proposées.

ACTIVITÉ N° 1 :	Demi-Fond (champ 1)
ACTIVITÉ N° 2 :	Danse (champ 3)
ACTIVITÉ N° 3 :	Tennis de table en simple (champ 4)

La participation à chacune de ces épreuves nécessite une tenue adaptée.

Le jury invite les candidats à se préparer à cette épreuve afin de garantir sa sécurité.

☞ L'épreuve est notée sur 20.

EPREUVE : DANSE

I - DESCRIPTION DE L'EPREUVE :

- ☞ Cadre institutionnel, programme ; Attendus de fin de lycée professionnel (AFLP) - Bulletin officiel n° 31 du 30-07-2020.
- ☞ Vérification des convocations et des pièces d'identité des candidats.
- ☞ L'épreuve consiste en la présentation d'une chorégraphie individuelle préparée par le candidat en amont.

II - CONDITIONS DE L'EPREUVE :

- ☞ Dimension de l'espace scénique : **8 mètres sur 10 mètres** (salle de danse ou gymnase). L'utilisation des murs comme appuis ou autres est interdite.
- ☞ Épreuve interdite au public (seuls les jurys et les autres candidats assistent à la totalité de l'épreuve)
- ☞ Les accessoires sont autorisés mais **l'utilisation d'eau, sable, farine, confettis...feu est INTERDITE !** La scène doit être propre après le passage de chaque candidat.
- ☞ Le temps de montage et de démontage d'un éventuel décor ne doivent pas dépasser 1 min.
- ☞ Des vestiaires sont à disposition pour se changer. **Par mesure de précaution, les objets de valeurs sont à ramener dans la salle d'examen.**

Attention : Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée de l'épreuve et aucun contact avec l'extérieur ou entre les candidats n'est autorisé.
Le téléphone portable n'étant pas autorisé dans la salle d'examen, **il ne pourra en aucun cas servir de support pour la diffusion du montage musical.**

III - DÉROULEMENT DE L'EVALUATION:

- ☞ Lors de l'accueil des candidats, le jury constitue l'ordre de passage, Il précise le déroulement de l'épreuve et vérifie tous les supports musicaux. La musique du candidat est transmise par clé USB.

ORGANISATION ET DEROULE DE L'EPREUVE

N°	TEMPS	INTITULE DE LA SEQUENCE	SUPPORT MUSICAL JURY
1	20 Minutes	<ul style="list-style-type: none">• Échauffement• Répétition de sa composition et vérification de son support musical•	Etape suivie et évaluée par le jury.
le candidat précise au jury l'inducteur choisi.			
2	Durée : entre 1min30 et 2min	Présentation de la composition chorégraphique	Support musical : fourni par le candidat exclusivement sur clé USB. Format numérique MP3 ou WAV, un seul fichier sur la clé USB, montage musical coupé à la durée de la composition chorégraphique.

IV - CONSEILS POUR LA PREPARATION DE L'EPREUVE - POINTS DE VIGILANCE :

- ☞ Le candidat se présente à l'épreuve en tenue adaptée : possibilité de proposer un costume en lien avec la composition chorégraphique.
- ☞ Attention danser en chaussettes est interdit par mesure de sécurité.
- ☞ Les élèves peuvent s'appuyer sur différents styles de danse (classique, contemporain, hip-hop...).
- ☞ Une culture danse peut aider à construire sa chorégraphie en utilisant notamment :
 - ☞ Les procédés de composition
 - ☞ Composantes du mouvement (espace, temps, énergie)

Ponctualité

Les candidats doivent se présenter au jour et heure indiqués sur la convocation.

Il est rappelé qu'un appel nominatif des candidats convoqués aux épreuves obligatoires ponctuelles d'EPS est réalisé par le coordonnateur du jury avant le début des prestations physiques.

Cependant, le chef de centre peut, à titre **exceptionnel**, lorsque le retard est lié à un évènement indépendant de la volonté du candidat, autoriser ce dernier à composer **au plus tard une heure après le début de l'épreuve**.

V - MODALITES D'EVALUATION:

Cf. tableau du référentiel national d'épreuve page 6

EVALUATION sur 20 POINTS

Sur 8 points : Engagement moteur pour la composition.

Sur 6 points : Analyse de la motricité.

Sur 3 points : Engagement dans la phase d'échauffement et de préparation

Sur 3 points : Concentration lors de l'interprétation, mémorisation de la prestation et lisibilité d'un scénario.

VI - ANNEXES :

Cf. Référentiel national

Danse :

Examen ponctuel obligatoire CAP

Principes de passation de l'épreuve

Le candidat présente une chorégraphie d'une durée de 1'30 à 2' dans un espace scénique dont les dimensions auront été communiquées au préalable par le jury.

Il dispose d'un temps de préparation de 15 à 20 minutes. Ce temps, observé par le jury, fait partie de l'épreuve.

Le candidat fournit le support sonore, s'il existe, sous forme numérique (clé USB) et dont la durée de montage ne dépassera pas le temps imparti.

Éléments évalués :

- AFLP : S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.
- AFLP : Utiliser des techniques efficaces pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.
- AFLP : Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.
- AFLP : Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.

AFLP évalués	Points	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP1 - S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.	8	Le candidat cherche à « faire vite » pour s'exposer le moins longtemps possible 0 pt ----- 1,5 pt	Le candidat agit pour lui-même plus qu'il n'exprime. Il assume difficilement le regard des spectateurs. 2 pts ----- 3,5pts	Le candidat organise sa prestation pour « faire bien » en assumant de façon souvent neutre sa présence face aux spectateurs. Il récite avec application ce qu'il a appris. 4 pts ----- 6pts	Le candidat agit pour exprimer. Il interprète son propos et tente de capter l'attention du spectateur. 6.5 pts ----- 8pts
AFLP2 - Utiliser des techniques efficaces pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.	6	La motricité reste usuelle, caricaturale voire mimée... " au service" d'un projet absent ou confus. 0 pt ----- 1 pt	La motricité s'éloigne du quotidien mais comporte des approximations, une tonicité mal régulée, des déséquilibres mal maîtrisés ... au service d'un projet inégal. 1,5 pt ----- 2,5 pts	La motricité s'enrichit grâce à des variations intentionnelles de formes, de temps, d'énergie, d'espace ... au service d'un projet simple organisé avec une intention lisible. 3 pts ----- 4.5 pts	La motricité est porteuse de sens et d'émotion. Elle sert l'intention en évoquant le propos choisi. La prestation devient originale en utilisant une motricité expressive fluide et maîtrisée ... au service d'un projet épuré et structuré, symbolique. 5 pts ----- 6 pts
AFLP3 - Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.	3	Préparation absente, à peine esquissée ou inadaptée 0 ----- 0,5 pt	Préparation partielle et succincte ou « copiée ». 1 point	Préparation complète et autonome 2 points	Préparation structurée, générale et spécifique avec prise de repères dans l'espace et répétition des passages importants 3 points
AFLP4 - Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.	3	Candidat concentré partiellement. Scénario non prévu ou confus. Oublis marqués 0 ----- 0,5 pt	Candidat momentanément déconcentré. Scénario sans surprise et monocorde. Oublis visibles. 1 point	Candidat concentré sur son exécution. Scénario construit autour d'un propos qui s'enrichit de contraste. Oublis possibles rattrapés rapidement. 2 points	Candidat concentré sur son interprétation. Scénario construit pour capter et maintenir l'intérêt du spectateur. Prestation mémorisée. Déroulement fluide. 3 points
Une pénalité de 1 point est attribuée aux prestations dépassant de 10 secondes (en + ou en -) l'exigence de durée (1'30 à 2')					